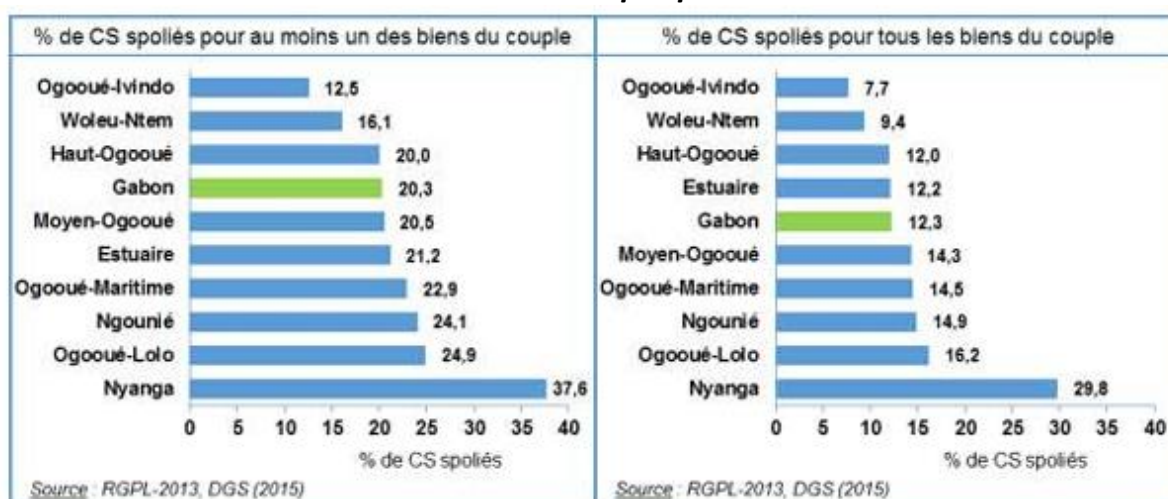


SPOLIATION DU CONJOINT SURVIVANT EN 2013

Graphique K. Pourcentage de conjoints survivants (CS) spoliés pour au moins un des biens considérés et pourcentage spoliés pour l'ensemble des biens du couple parmi ceux considérés par province



La spoliation du conjoint survivant, consistant à déposséder quelqu'un de ses biens, généralement par la force, la violence ou encore la fraude, est un phénomène légion au Gabon. Au moment du RGPL, sa pratique varie grandement en fonction de la province. Le pourcentage de conjoints survivants victimes de spoliation pour au moins un bien varie de 12,5 % dans l'Ogooué-Ivindo à 38 % dans la Nyanga. Pour la spoliation concernant tous les biens, le pourcentage varie de 8 % dans l'Ogooué-Ivindo à 30 % dans la Nyanga. Les variations de la pratique de la spoliation selon la province sont très marquées comme le montre le Graphique 58. La Nyanga se singularise avec une prévalence de cette pratique presque deux fois celle du niveau national et qui dépasse de loin celle de toutes les autres provinces : 38 % pour la spoliation d'au moins un bien et 30 % pour la spoliation de tous les biens. Pour chacun des deux types de spoliation, on distingue de manière générale trois groupes de provinces : (i) la Nyanga, province avec la plus forte prévalence ; (ii) les provinces à relative faible prévalence (Ogooué-Ivindo et Woleu-Ntem) ; et le reste des provinces avec des prévalences tournant autour de la moyenne nationale.

Champ d'application des données :

- **Couverture géographique** : National
- **Périodicité de l'enquête** : 2013
- **Couverture** : Un dénombrement exhaustif des structures et des ménages et leur recensement ont été faits
- **Traitement des données** : Pour le traitement des données (apurement et tabulation), le RGPL a utilisé les logiciels SPSS et CSPRO.

Producteur de microdonnées :

- **Nom** : Direction Générale de la Statistique
- **Sigle** : DGS
- **Affiliation** : Ministère de l'économie et des participations

Date de production de microdonnées :

- 08-10-2023